



AVANTAGES ECONOMIQUES DU RECOURS À L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE DES PLANS D'AMENAGEMENT FORESTIER

Par : Chantal NGOM NGUEDIE

Association camerounaise pour l'évaluation environnementale, (*Cameroun*)

INTRODUCTION

La politique forestière du Cameroun vise à promouvoir l'exploitation durable des ressources forestières du pays, tout en préservant les éléments représentatifs de la biodiversité que la forêt abrite ainsi que ses fonctions naturelles essentielles. Cette option s'est traduite par la mise en place d'un plan d'affectation des terres à titre indicatif qui distingue un domaine forestier permanent (DFP) et un domaine forestier non permanent (DFNP). Le DFP a pour vocation prioritaire la conservation de la nature et l'exploitation durable du bois et autres produits forestiers. Il comprend les forêts domaniales, les forêts communales et les aires protégées. Le DFNP est voué aux autres activités relatives au développement rural. Il comprend les forêts communautaires, les forêts des particuliers et les zones agrosylvopastorales.

L'exploitation forestière dans le DFP de l'État est régie par des conventions d'exploitation. La convention s'applique sur une concession forestière constituée d'une ou plusieurs unités forestières d'aménagement (UFA) et doit se conformer à un plan d'aménagement approuvé par l'administration. Il n'est donc pas exagéré de dire que les plans d'aménagement forestier se situent au cœur de la stratégie Gouvernementale en matière de gestion des forêts.

Au sens de la loi sur les forêts, l'aménagement d'une forêt permanente se définit comme étant la mise en œuvre, sur la base d'objectifs et d'un plan arrêtés au préalable, d'un certain nombre d'activités et d'investissements, en vue de la production soutenue de produits forestiers et de services, sans porter atteinte à la valeur intrinsèque ni compromettre la productivité future de ladite forêt, et sans susciter d'effets indésirables sur l'environnement physique et social. (Art 23.). L'ÉIE étant par définition le processus qui permet d'œuvrer à ce que les interventions se fassent sans porter atteinte à l'environnement est ainsi de facto applicable aux plans d'aménagement. Dans le cas des UFA situées à proximité des aires protégées, l'arrêté N°0222/A/MINEF du 25 Mai 2001 fixant les procédures d'élaboration, d'approbation, de suivi et de contrôle de la mise en œuvre des plans d'aménagement vient encore plus préciser les choses, puisqu'il stipule clairement que le concessionnaire joindra au plan d'aménagement, le cas échéant les résultats et recommandations d'une ÉIE conditionnant la construction ou l'usage d'infrastructures.

Notre exposé entend contribuer à la partie économique du débat qu'a suscité chez les principaux intervenants la signature de cet arrêté. À ce chapitre, les questions les plus importantes soulevées par la profession forestière par exemple touchent aux coûts additionnels liés à ces études dont le financement incombe aux promoteurs. D'une certaine manière, c'est la problématique de l'évaluation économique de l'environnement qui est ainsi posée. Car la réponse à cette question va au-delà de l'équation réductionniste des coûts déboursés par le promoteur pour la réalisation de l'EIE, et concerne les avantages que l'application de l'évaluation économique de l'environnement dans le cadre du processus

d'EIE peut apporter. C'est dire que pour être plus direct, nous aurions pu titrer notre exposé « Avantage du recours à l'outil économique dans l'ÉIE des plans d'aménagement forestier ».

Dans un premier temps, nous situerons la problématique entourant le recours à l'outil économique en gestion de l'environnement, et dans un deuxième temps nous nous intéresserons au cas pratique de l'étude d'impact sur l'environnement du plan d'aménagement de l'Unité forestière 09024 au Sud du Cameroun.

1. OUTIL ÉCONOMIQUE ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

1.1 Les principes de l'analyse économique de l'environnement.

Dans son principe, la valeur économique de l'environnement passe par la révélation des prix non payés de l'environnement. Le choix des mots est ici important. Révéler des prix non payés signifie que ces derniers pourraient ou même devraient être payés. Ainsi, la valorisation des actifs naturels consiste à déterminer le prix (ou la valeur) implicite de ces actifs afin de mieux gérer leur usage et pouvoir répondre à la question de savoir « quel est le bénéfice social de leur protection ou alternativement le coût des dommages en l'absence de protection ? ».

En rapport avec l'EIE, il est évident qu'un projet entraîne certains avantages et certains coûts. Les coûts et les avantages ne sont pas également répartis entre les différents partenaires sociaux. C'est le rôle de l'évaluateur que de mettre en lumière les différents avantages et les différents coûts, et c'est aussi le rôle de l'autorité responsable que de décider quels coûts sont supportables et quels avantages sont décisifs en fonction des orientations du pays, des objectifs sectoriels définis dans le plan d'aménagement et de la place du projet dans le processus de développement.

L'analyse économique ainsi opérée peut se définir comme une méthode d'analyse des conséquences nettes d'un projet dans le but de juger de l'opportunité de réaliser ce dernier et de faire des propositions d'actions. Il importe de relever que l'analyse économique ne consiste pas à réduire les valeurs multiples de l'environnement en une expression économique simple ni à créer des critères environnementaux distincts. Elle cherche à estimer l'incidence économique des perturbations de l'environnement et à comprendre les facteurs économiques qui provoquent les effets négatifs sur l'environnement.

1.2 Les outils couramment utilisés en économie de l'environnement

L'évaluation économique de l'environnement revient assez souvent à «mettre un prix à ce qui n'a pas de prix ». Selon de nombreux économistes, la valeur économique d'un bien dépend de son utilité et du bien-être que ce bien procure aux individus. Dans le cadre de l'évaluation économique de l'environnement, on distingue les valeurs suivantes :

Valeur d'usage : c'est celle que les habitants d'une localité déclarent être prêts à payer pour les biens ou services de l'environnement (exemple : bois de chauffe, porc-épi...). Elle comprend : la valeur d'usage de non utilisation et la Valeur d'usage directe.

Valeur d'usage directe est celle attachée à l'usage directe elle englobe la valeur des autoconsommations et la valeur marchande de la production. Exemple : la production des

denrées alimentaires, de bois de chauffe, de matières premières, de médicaments, le cadre touristique.

Valeur des autoconsommations : celles qu'auraient les biens et services s'ils étaient vendus sur le marché. Le pourcentage réel des autoconsommations (oiseaux, insectes, aliments, poissons, huiles, protéines animales, aliments...) ne peut être obtenu de façon satisfaisante qu'à partir des déclarations à payer des utilisateurs.

Valeur de production ou valeur marchande des biens et services environnementaux est celle qui est donnée sur le marché par les multiples déclarations à payer des consommateurs pour les quantités variables d'une ressource.

Valeur d'usage indirecte de non consommation : est celle dérivée des fonctions écologiques et correspondent au service non marchand. (Exemple : protection du sol contre l'érosion, filtrage de l'eau...)

Valeur d'option est le prix accordé à la conservation d'un actif en vue d'un usage futur (par exemple la préservation d'une plante connue pour son intérêt médical...)

- **Valeur de non usage** ou valeur intrinsèque : elles sont relatives à la satisfaction de savoir qu'un actif ou un état de fait désirable existe. Ces valeurs sont souvent liées aux notions de justice.

Valeur d'existence comme son nom l'indique elle est liée au fait d'exister.

Valeur de legs liée au fait de transmettre un patrimoine aux générations futures.

Pour évaluer économiquement l'environnement, il existe plusieurs techniques que nous pouvons classer en trois catégories : en fonction que les prix sont révélés, imputés ou exprimés.

L'approche basée sur la révélation du désir de payer. Cette approche concerne la méthode basée sur le prix du marché qui estime la valeur économique des produits environnementaux qui sont vendus et achetés sur le marché ; **La méthode de productivité** qui estime la valeur des produits de l'environnement qui entre dans la production de biens commercialisables ; **la méthode des coûts de déplacement** évalue la valeur de l'environnement à partir de ce que les individus sont prêts à payer en déplacement pour en profiter ; **La méthode des prix hédonistes** qui évalue les valeurs environnementales qui influencent les prix des produits commercialisables ;

L'approche basée sur les prix imputés estime des produits environnementaux à partir de ce que les gens sont prêts à payer ou le coût des actions qu'ils sont prêts à mettre en œuvre pour éviter les effets négatifs qui pourraient survenir en cas de perte de ces produits environnementaux. Cette approche utilise **la méthode des coûts d'évitement, de remplacement ou de substitution** qui se rapporte respectivement aux coûts pour éviter la perte d'un produit de l'environnement, le remplacement ou la substitution d'un produit de l'environnement

L'approche basée sur les prix révélés qui s'applique dans le cas des produits environnementaux qui ne sont pas directement reliés à des biens commercialisables. Cette approche recrute essentiellement les méthodes contingentes qui consiste à une évaluation de la valeur des produits économiques à partir du consentement à payer des individus pour bénéficier d'une amélioration de la qualité de l'environnement (ou de leur consentement à recevoir en cas de dommages). **La méthode contingente** peut être directe en procédant par des interrogations des individus ou indirect en se basant sur les choix que ces derniers opèrent.

1.3 Les raisons et les avantages du recours à l'outil économique en gestion de l'environnement.

Généralement, les éléments environnementaux sont différents des biens et services marchands faisant l'objet d'une appropriation privée. Ils appartiennent à une catégorie de biens publics un peu particulière dans la mesure où ils sont souvent acquis gratuitement par la collectivité composée de consommateurs (destructeurs) et de non destructeurs. Mais, les biens environnementaux ne sont pas de biens « publics purs » car leur destruction par les uns entraîne la destruction du bien être des autres. Préoccupés par la satisfaction des besoins immédiats, les agents économiques (consommateurs, producteurs, ménages...) sont tentés de ne pas prendre en compte l'environnement dans leur fonction d'utilité encore moins dans leurs calculs économiques. C'est ainsi que certaines décisions entraînent une mauvaise allocation des ressources.

Les nouveaux paradigmes en matière de gestion de l'environnement mettent de plus en plus l'homme au centre des préoccupations. Ceci est plus perceptible dans les pays en voie de développement comme le Cameroun où les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) constituent désormais le cadre de planification de toutes les activités de développement. Dans un tel contexte Il devient risqué pour le professionnel en charge de l'EIE d'ignorer les préoccupations des communautés en rapport avec le développement économique ou leurs revendications en matière de reddition de compte. Les critères de choix des alternatives uniquement basés sur le « meilleur jugement professionnel » et « l'objectivité scientifique qui ignore les attentes des acteurs sont de plus en plus impopulaires comme base de décision. L'outil économique devient une voie de recours susceptible de favoriser des décisions plus éclairées, consensuelles et plus lisibles.

2. CAS DE L'UFA 09024

Liste des abréviations

DFP :	Domaine forestier permanent
DFNP :	Domaine forestier non permanent
ÉIE:	Étude d'impact sur l'environnement
ÉIEI :	Étude d'impact sur l'environnement initiale
ÉIEC:	Étude d'impact sur l'environnement complémentaire
GdC :	Gouvernement du Cameroun
HFC :	Haute forestière de Campo
MINEF :	Ministère de l'environnement et des forêts
ONG :	Organisation non gouvernementale
PCGBC :	Programme de conservation et de gestion de la biodiversité au Cameroun

PNCM :	Parc national de Campo-Ma'an
SIG :	Système d'information géographique
SPE :	Secrétariat permanent à l'environnement
TDR :	Termes de référence
UFA :	Unité forestière d'aménagement
UTO :	Unité technique opérationnelle

2.1. Présentation générale du cas

La gestion de l'environnement et de forêts est assurée par le Ministère de l'Environnement. La gestion environnementale relevant spécifiquement en son sein du SPE. Afin de favoriser une coordination plus effective de toutes les actions de conservation et de gestion durable de la biodiversité, de faciliter le développement des synergies nécessaires et de garantir l'aménagement intégré de l'écosystème forestier, le MINEF a mis en place un certain nombre d'unités techniques opérationnelles (UTO) qui sont des unités de gestion décentralisées sous l'administration d'un conservateur. L'UFA 09-024 dont l'ÉIE du projet d'aménagement fait l'objet de la présente étude de cas appartient à l' « UTO Campo-Ma'an » (voir carte figure 1). L'UTO Campo-Ma'an comprend : (i) une zone de protection intégrale (Parc national de Campo-Ma'an (PNCM) ; (ii) cinq UFA ; et (iii) une zone d'utilisation multiple incluant une zone agro-industrielle, une zone d'habitation et une zone agro forestière. Cette UTO est localisée entre les latitudes 2° 10' et 2° 52' Nord et les longitudes 9° 50' et 10° 54' Est. L'UFA 09-024 est située entre les latitudes 2° 10' et 2° 26' Nord et les longitudes 10°10 et 10° 40' Est. Elle est enclavée par le fleuve Ntem qui borde la quasi totalité de ses flancs Ouest, Nord et Est et la frontière avec la Guinée Équatoriale au Sud.

À des fins d'exploitation, l'attributaire de l'UFA en l'occurrence la Haute Forestière de Campo (HFC) se propose d'installer une infrastructure de franchissement de la rivière Ntem, de construire une usine de transformation, et de parachever la route reliant Ma'an à Campo pour acheminer des débités et des grumes pour certaines essences spécifiques jusqu'à Campo où sont situées son usine de deuxième transformation, ainsi que les installations portuaires d'expédition.

L'ÉIE prescrite devrait recadrer la problématique apparente entre l'exploitation de l'UFA 09-024 et la conservation du PNCM dans une perspective plus large et une vision à long terme de la dynamique de gestion durable des ressources forestières de l'UTO Campo Ma'an. Cette ÉIE concerne plus particulièrement les volets suivants (figure 2) : (1) l'implantation d'une unité de transformation du bois, à proximité de l'UFA 09-024 ; (2) la construction d'une infrastructure, autre qu'un pont à proximité du PNCM, permettant la traversée du fleuve Ntem pour atteindre l'UFA 09-024 ; et (3) l'ouverture et l'utilisation d'une route traversant le PNCM permettant la circulation des camions ainsi que des personnes et autres produits entre Ma'an et Campo.

2.2. Acteurs et enjeux

Les principaux acteurs concernés par le dossier étaient Le MINEF, la HFC, la Banque mondiale et les populations locales.

L'aménagement de l'UFA 09-024 recouvre plusieurs enjeux : un enjeu de préservation de la biodiversité, un enjeu d'aménagement du territoire et de développement socio-économique des populations et un enjeu socioculturel. En effet, l'UTO Campo-Ma'an est une zone très riche en biodiversité mais sujette à diverses pressions. C'est ce qui a motivé son choix comme site prioritaire dans le cadre du PCGBC. Il a conduit à la création du PNCM qui fait l'objet d'une attention particulière en tant que site choisi comme mesure de compensation des dégâts sur la biodiversité dans le cadre du projet d'oléoduc entre le Tchad et le Cameroun. L'implication de la Banque mondiale dans le PCGBC et le projet d'oléoduc entre le Tchad et le Cameroun justifient son intérêt pour l'enjeu biodiversité.

Dans l'arrondissement de Campo, 80 % de l'activité économique découle des activités de la HFC. Pour la HFC, l'abandon du projet d'aménagement de l'UFA 09-024 signifierait la fermeture de son site industriel de campo. Le besoin en infrastructure est exprimé par l'administration et les populations locales qui revendiquent un désenclavement et une meilleure circulation des biens et des personnes en vue d'un essor économique et social de la partie méridionale (zone de Ma'an). De leur côté, les forces armées et de sécurité voient en le désenclavement de la zone des opportunités plus grandes de défense des frontières et de contrôle des activités de braconnage.

Cependant, il importe de relever que la partie méridionale de l'UTO est faiblement peuplée (moins de 8 habitants au kilomètre carré) et que cette population éparse compte des groupes particulièrement vulnérables comme les pygmées. Aussi, le développement industriel incontrôlé, le désenclavement, l'immigration, les changements de rôle et des rapports de pouvoir qui pourraient se développer au sein, mais aussi entre les communautés inquiètent quant aux perturbations sociales qu'ils pourraient entraîner à plus ou moins long terme aux plans sanitaire et socioculturel. Il est particulièrement à craindre la propagation de maladies transmissibles sexuellement dont le SIDA et une plus grande marginalisation de certaines communautés, comme les pygmées, et de certains membres des communautés comme les femmes et les personnes âgées.

Les principaux risques liés au projet sont : l'augmentation du braconnage due à la plus grande facilité de pénétration dans et autour du PNCM, le développement industriel incontrôlé à proximité immédiate du PNCM, et la perturbation de la faune et de la flore sur la zone d'influence du projet. Parallèlement, parmi les opportunités créées par le projet on relève : l'aménagement intégré et cohérent de l'ensemble du massif du domaine forestier en synergie avec l'UTO; l'amélioration de la lutte anti-braconnage par un meilleur accès pour le MINEF au PNCM et ses zones tampons, un contrôle entier de l'entrée et de la sortie du PNCM; et l'amélioration du cadre de vie des populations par le désenclavement des villages, un meilleur échange commercial et la création d'emplois locaux.

Une première étude « ÉIE initiale (ÉIEI) » a été menée. Suite aux pressions de la Banque mondiale, une deuxième étude « ÉIE complémentaire (ÉIEC) » portant notamment sur l'analyse des alternatives et le plan de gestion des impacts a été commandé.

2.3. Analyse économique

L'ÉIEC a procédé à des études détaillées et, autant que possible quantifiées, des différentes options envisageables des trois composantes du projet pour pouvoir identifier le scénario non seulement le plus réaliste du point de vue de la HFC mais aussi et surtout le plus bénéfique du point de vue des acteurs concernés et de la conservation de la Faune et de Flore du PNCM.

Composante transport des grumes (T) :

option T1 : flottage des grumes sur le Ntem jusqu'à la mer à Campo

option T2 : évacuation des grumes et des débités à travers le Parc National de Campo Ma'an (PNCM)

option T3 : évacuation des grumes et débités par l'est et le nord du PNCM

Composante accès à l'UFA (A) :

option A1 : franchissement du Ntem en installant un passage par bac près de Nyabisan

option A2 : accès par le sud-est via l'UFA 09-023

option A3 : accès via Meyo Ntem rejoignant la ville de Ma'an

Composante installation d'une usine de première transformation (U)

option U1 : pas d'installation d'usine

option U2 : installation à l'intérieur de la zone sensible près de Nyabisan

option U3 : installation à l'extérieur de la zone sensible près de Ma'an, Ebolowa ou Yaoundé

2.3.1. Valuation économique et choix d'une alternative

Le principal critère économique quantitatif est le prix de revient (PR), comparé à la valeur FOB. Le PR pour l'exportation des grumes inclut les coûts au chantier (exploitation, RFA, taxe d'abattage), le transport (fonction de la distance), les frais de mise à FOB (acconage), les droits de sortie douane, surtaxe à l'exportation, frais généraux et financiers, frais de commercialisation. Pour les débités, le PR inclut les coûts au chantier (exploitation, RFA, taxe d'abattage), le transport jusqu'à l'usine, taxe entrée scierie, coût de transformation (fonction du site de l'usine), transport des débités jusqu'au port de sortie, frais de mise à FOB, droits de sortie douane, frais généraux, financiers et de commercialisation. Ce critère économique quantitatif est complété néanmoins par d'autres critères : le nombre d'essences à valoriser, les risques d'accidents et de nuisance dans les villages, la pollution de l'air (poussière, bruits, émission de CO², perturbations du paysage et de la faune à l'intérieur du PNCM, intensification du braconnage, facilité de contrôle et gestion intégrée, contrôles aux frontières de l'UFA.

Le scénario proposé par le consultant est le suivant :

Option A1 : accès à l'UFA 09-024 par bac au niveau de Nyabisan,

Option U3 : installation de la scierie à 20 km au moins à l'est du PNCM,

Option T2 : traversée du PNCM par Ipono limitée à un seul convoi de 4 camions en moyenne par jour ouvrable.

Tableau 1 : Récapitulatif des prix de revient des différentes options

Produit	Alternatives	PR par PNCM FCFA/m3	PR si Contour PNCM FCFA/m3	Option
Grumes	Exportation Ipono	71 150	102 088	possible
Grumes	Exportation par Douala	Non envisageable	118 750	Impossible PR > FOB
Grumes	Exportation par Kribi	Non envisageable	97 645	Impossible PR > FOB
Débités	Export. et usine à Ipono -Accès grumes par Nyabisan	200 055	303 296	Impossible PR > FOB
Débités	Export. Ipono – usine à Ma'an – accès grumes par Nyabisan	188 731	228 881	possible
Débités	Export. Ipono – usine à Nyabisan – grumes Nyabisan	181 994	223 884	possible
Débités	Export. Ipono – usine à Aya'amang intérieur UFA – évacuation débités Nyabisan	183 713	225 563	possible
Débités	Export. Ipono – usine à Ma'an – grumes par Meyo Ntem	191 263	231 413	Possible mais problèmes sociaux
Débités	Export. Ipono – usine à Ebolowa – grumes par Meyo Ntem	216 680	237 410	Impossible limite aux essences riches
Débités	Export. Douala – usine à Yaoundé - grumes par Meyo Ntem	Non envisageable	278 810	Impossible limite aux essences riches
Débités	Export. Kribi – usine à Ma'an –	199 611	226 081	Possible trajet long inutile.

	grumes par Nyabisan			Exporter Ipono
Débités	Export. Kribi via Ambam – usine à Aya'amang	Non envisageable	246 443	Impossible PR > FOB

Tableau 2 : Synthèse des scénarios et bilan global de l'ÉIE

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
Transport	Option T2 : transport des grumes et débités à travers le PNCM	Option T2 : Transport des grumes et débités à travers le PNCM	Option T2 : Transport des grumes et débités à travers le PNCM	Option T2 : Transport des grumes et débités à travers le PNCM
Accès	Option A1 : par bac près de Nyabisan	Option A1 : par bac près de Nyabisan	Option A1 : par bac près de Nyabisan	Option A1 : par bac près de Nyabisan
Usine	Option U1 : pas de scierie	Option U2 : scierie à Nyabisan	Option U3a : scierie à Aya'amang	Option U3b : scierie à Ma'an
Route à ouvrir	2 km	2 km	2 km	2 km
Route à réhabiliter	52 km	52 km	52 km	52 km
Distance entre le centre de l'UFA et l'usine	101 km	29 km	10 km	45 km
Entité chargée de l'entretien de la route à travers le PNCM	HFC	HFC	HFC	HFC
Valorisation des essences	Moyenne	Maximale	Maximale	Maximale
Trafic industriel par le PNCM par jour ouvrable	4.5 camions A/R	3 camions A/R	3 camions A/R	3 camions A/R
Risque de braconnage direct dû au transport	Nul (contrôle entier lors du passage)	Nul (contrôle entier lors du passage)	Nul (contrôle entier lors du passage)	Nul (contrôle entier lors du passage)
Risque de braconnage direct dû à l'usine	Nul	Élevé	Moyen	Moyen
Soutien des populations et collaboration	Très faible	Forte	Forte	Forte
Risque de braconnage sur le long terme	Élevé	Moyen	Moyen	Moyen
Gestion par UTO	Entière	Entière	Entière	Entière
Lutte anti-braconnage transfrontalier	Faible	Moyenne	Forte	Moyenne
Bilan du point de vue économique	Positif	Très positif	Très positif	Très positif
Bilan du point de vue social/développement local	Mauvais	Très positif	Très positif	Très positif mais un peu moins que 2 et 3
Bilan global du point de vue environnemental (dégradation du milieu, pollution, braconnage à long terme)	Faible à moyen Bilan immédiat bon mais populations opposées au PNCM	Moyen à bon (pour autant que des mesures d'atténuation adéquates soient imposées à	Optimal (pour autant que des mesures d'atténuation adéquates soient imposées à	Optimal: un peu moins que scénario 3 (pour autant que des mesures d'atténuation adéquates soient

CONCLUSION

Dans l'ÉIEC, un effort important a été fourni pour analyser les coûts et les bénéfices économiques des nombreuses options a priori envisageables quant à la localisation de l'usine et le transport afin de clairement identifier celles qui ne peuvent être retenues car irréalisables par la HFC et ce sur base d'éléments chiffrés et vérifiables mais aussi sur des considérations qualitatives en rapport avec les préoccupations des acteurs. Cette approche a facilité l'acceptation du rapport de l'EIEC par les parties prenantes dont notamment la Banque mondiale.

Il est nécessaire de faire un examen rigoureux des alternatives et surtout de ne pas se contenter de justifier les propositions du promoteur du projet à l'étude. Le principal reproche fait à l'ÉIEI aura été de n'avoir pas suffisamment analysé les alternatives au projet soumis par la HFC. Pour faciliter la compréhension des conclusions de l'étude, il est nécessaire d'intégrer les résultats sur la base de critères prédéfinis et clairement expliqués. Dans toute la mesure du possible les critères quantifiables devraient être utilisés. L'expression des options en termes économiques peut être déterminante.

Bien que souhaitable le recours à l'économie de l'environnement reste un défi du fait que plusieurs questions restent sans réponse. Nul doute que nos échanges permettront de trouver malgré toutes de bonnes stratégies pour avancer.

RÉFÉRENCES

Bitondo, D. 2004. L'Évaluation des impacts environnementaux d'aménagement de l'unité forestière d'aménagement UFA 09 - 024. Étude de cas MOGED. SFIÉE. Montréal.

Marc, L. 2001. Étude complémentaire d'impact sur l'environnement relative à l'exploitation de l'UFA 09-024. JMN Consultant et TECSULT. Étude déposée au ministère de l'Environnement et de la Forêts du Cameroun par la Haute Forestière de Campo. Yaoundé. 73 p.

Moulendé, F.T. 2004. Rapports coûts-bénéfices de l'ÉIE de l'aménagement forestier : approche conceptuelle et étude de cas de la forestière de campo. Exposé à l'atelier sous-régional sur le développement des capacités en évaluation d'impacts sur l'environnement en Afrique centrale. Cefdhac - Uicn/Brac -Mines - Pnue - Seeac. Douala, Cameroun.

Tecsult International Limitée. 2001. Étude d'impact sur l'environnement relative à l'UFA 09-024. Étude déposée au ministère de l'Environnement et de la Forêts du Cameroun par la Forestière de Campo. Yaoundé. 213 p.